

	<b>C.E.T. DE MONT SAINT GUIBERT</b>	
	<b>Extension de la carrière</b>	
	Type de fiche : Permis	
	Actualisation : le 16 décembre 2010	
	www.issep.be	

## DESCRIPTION DU PERMIS DE BATIR RELATIF A L'EXTENSION D'UNE CARRIERE.

### DONNEES ADMINISTRATIVES

<b>Intitulé</b>	Demande de permis de bâtir introduite par S.A. EXPLOITATIONS DE SABLIERES relative à un bien sis à Mont-Saint-Guibert, cadastré A n° 11-114c/partie et 139c/partie et tendant à modifier le site par l'extension d'une carrière.
<b>Autorité délivrante</b>	Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Mont-Saint-Guibert.
<b>Références</b>	Registre du permis de bâtir : n° 77/21 Référence Urbanisme : n° 199/AB/16973
<b>Date de demande</b>	03 décembre 1976
<b>Date de signature</b>	16 avril 1977

### CONDITIONS

Le permis est délivré à S.A. EXPLOITATIONS DE SABLIERES, qui devra :

- ❖ Respecter les conditions prescrites par l'avis conforme reproduit ci-dessous du Fonctionnaire délégué.
- ❖ L'avis est FAVORABLE sous réserve de se conformer aux conditions de l'Administration des routes (avis du 11-01-77) quant à la zone de recul, de l'établissement du front de taille et à l'obligation du reboisement ultérieur en bordure du projet routier RN 226 et sous réserve de remettre le site en état après exploitation par remblayage du terrain et remise en culture de ces parcelles (119/AB/16973).
- ❖ Avis remis par l'Administration des Travaux publics : rien ne s'oppose à l'octroi de l'autorisation sollicitée sous réserve de la condition suivante : les dispositions prévues pour la partie de la parcelle n° 111a située en bordure de la RN 226 doivent être appliquées à la parcelle n°114c/p. Les dispositions sont relatives à la zone de recul, à l'établissement du front de taille et à l'obligation de reboisement ultérieur.
- ❖ Respecter les conditions prescrites par la lettre du département des Travaux publics, direction du Brabant Wallon, en date du 11-01-1977 (reprises ci-dessus).